

DECISION D'APPROBATION DE MODELES  
N° 92.00.642.017.1 DU 11 MARS 1992

## Dispositifs mesureurs de charge ARPEGE modèles IDS1, IDS2, IDS1C et IDS3

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 68-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE PESAGE, DU DECRET N° 68-487 DU 19 JUIN 1985 MODIFIE PAR LE DECRET N° 1207 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE ADOUANT LE PRIX

### FABRICANT

Société ARPEGE, 8, rue Jacquard, 69680 Chas-sieu.

### OBJET

La présente décision complète la décision n° 90.1.21.636.2.3 du 26 décembre 1990 (1) relative aux dispositifs mesureurs de charge ARPEGE modèles IDS1 et IDS2.

### CARACTERISTIQUES

Les dispositifs mesureurs de charge ARPEGE modèles IDS1, IDS2, IDS1C et IDS3 faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approuvés par la décision précitée par les éléments suivants :

#### Modèle IDS1 et IDS2

Ces deux modèles outre les présentations prévues initialement peuvent être également revêtus d'un boîtier en acier inoxydable.

#### Modèle IDS1C

Ce modèle se présente sous trois versions. Il diffère du dispositif mesureur de charge modèle IDS1 par les points suivants :

- *version avec un coffret plastique en forme de valise (avec 3 touches)*

Elle est caractérisée par :

- la présence d'un afficheur à cristaux liquides,
- l'adjonction d'un voyant "STAB" : stabilité,
- l'adjonction pour une option d'un voyant "STAB" : stabilité,
- l'adjonction pour une option d'un voyant avec la mention "VOYANT ECLAIRE PESAGE AUTORISE",
- la suppression de la touche "TEST",
- une alimentation par batterie.

- *version avec un coffret métallique (avec 3 touches)*

Elle possède les mêmes caractéristiques que la version définie ci-dessus, avec en plus la possibilité éventuelle d'une alimentation par le secteur.

- *version avec un coffret plastique de table (avec 5 touches)*

Elle est caractérisée par :

- la présence d'un afficheur à cristaux liquides,
- l'adjonction d'un voyant "STAB" : stabilité,
- l'adjonction d'un voyant "PCS" : nombre de pièces,
- l'adjonction de trois voyants servant à la fonction comparaison,
- la suppression de la touche "TEST"
- l'adjonction de trois touches permettant l'utilisation des fonctions comptage et comparaison, ainsi que la saisie de données qui s'y rapportent,
- une alimentation faite par batterie ou par le secteur.

(1) Revue de Métrologie, mars 1991, page 243.

## Modèle IDS3

Ce modèle se présente sous deux versions. Il diffère du dispositif mesureur de charge modèle IDS2 par les points suivants :

- *version avec un coffret plastique en forme de valise (avec 28 touches) caractérisé par :*
  - la présence d'un afficheur à cristaux liquides,
  - l'adjonction d'un afficheur supplémentaire,
  - l'adjonction d'un voyant "STAB" : stabilité,
  - l'adjonction d'un voyant "PCS" : nombre de pièces,
  - l'adjonction, en option, d'un voyant avec la mention : "VOYANT ECLAIRE PESAGE AUTORISE",
  - l'adjonction d'un dispositif d'impression,
  - la suppression de la touche "TEST",
  - l'adjonction de 10 touches permettant l'utilisation des fonctions "compteur" et "pesage par lot" (se traduisant par l'utilisation de tares successives),
  - une alimentation par batterie.

• *version avec un coffret métallique (avec 28 touches)*

Elle possède les mêmes caractéristiques que la version définie ci-dessus avec en plus la possibilité éventuelle d'une alimentation par le secteur.

## SCELLEMENTS

Les dispositifs mesureurs de charge ARPEGE modèles IDS1, IDS2, IDS1C et IDS3 sont munis d'un dispositif de scellement interdisant tout accès aux circuits électriques de mesure et au traitement du signal.

La connexion avec le capteur est effectuée à l'intérieur du boîtier qui peut être scellé globalement. Ces dispositifs sont définis par les plans annexés à la présente décision.

## RESTRICTIONS D'EMPLOI

Tout instrument de pesage neuf comportant l'un des dispositifs mesureurs de charge ARPEGE modèles IDS1, IDS2, IDS1C et IDS3 doit faire l'objet d'une décision d'approbation de modèle afin de pouvoir être utilisé pour les opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988.

## CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION

Lors du branchement d'un organe périphérique, à la mise en service ou au cours d'une modification ultérieure sur le lieu d'emploi, l'installateur doit s'assurer que l'instrument de pesage ainsi constitué respecte les prescriptions réglementaires qui lui sont applicables.

Lorsqu'une sortie prévue pour le branchement d'un organe périphérique n'est pas utilisée, celle-ci est rendue inaccessible par un dispositif de scellement approprié.

## INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des dispositifs mesureurs de charge concernés par la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- mesureur ARPEGE modèles IDS1, IDS2, IDS1C ou IDS3,
- numéro de série,
- décision n° 92.00.642.017.1 du 11 mars 1992.

Cette plaque doit être revêtue de la marque d'identification du fabricant ou de son identification complète.

## INDICATIONS PARTICULIERES

À la mise en service ou au cours d'une modification sur le lieu d'emploi de tout instrument de pesage comportant le dispositif mesureur de charge ARPEGE modèles IDS1, IDS2, IDS1C ou IDS3, l'installateur doit apposer la mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" sur le dispositif indicateur à proximité immédiate des résultats de pesage, lorsque cet instrument ne respecte pas les prescriptions réglementaires en vigueur applicables aux instruments utilisés pour les opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988.

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les instruments de pesage neufs, réparés ou modifiés qui comportent le dispositif mesureur de charge ARPEGE modèles IDS1, IDS2, IDS1C ou IDS3 ne peuvent subir les épreuves d'une vérification primitive que si la preuve de la compatibilité de l'adaptation du dispositif récepteur de charge au dispositif mesureur de charge est apportée au préalable.

**2. POT DE MODELES**

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la météorologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le fabricant.

**3. VALIDITE**

La présente décision a une limite de validité fixée au 26 décembre 2000.

**4. REMARQUE**

Les dispositifs mesureurs de charge ARPEGE modèles IDS1, IDS2, IDS1C et IDS3 peuvent être commercialisés sous les marques AIMO ou PESAGE PROMOTION, dans le dernier cas ils prennent alors respectivement les dénominations : PEP 34, PEP 36, PEP 34 C et PEP 38 de la Société Industrielle Pesage Promotion (SIPP).

**ANNEXES**

Notice descriptive.

Photographies n<sup>os</sup> 5683-1 à 6.

Plans de scellement n<sup>os</sup> 5683-7 à 10.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE.

J. HIGONNET

---

## NOTICE DESCRIPTIVE

Dispositifs mesureurs de charge ARPEGE  
modèles IDS1, IDS2, IDS1C et IDS3

La notice descriptive des dispositifs mesureurs de charge modèles IDS1C, IDS3, IDS1 et IDS2 en coffret inoxydable diffère de la notice descriptive des dispositifs mesureurs de charge ARPEGE modèles IDS1 et 2 par les points suivants :

**MODIFICATION DU PARAGRAPHE  
1 - PRESENTATION**

Il est remplacé par :

les dispositifs mesureurs de charge ARPEGE modèles IDS1 et 2 se présentent :

- soit en coffret de table
- soit en boîtier à encastrer en baie, en tableau ou en armoire
- soit en boîtier inoxydable.

Le dispositif mesureur de charge modèle IDS1C se présente en coffret plastique (de table ou type valise) ou coffret métallique.

Le dispositif mesureur de charge modèle IDS3 se présente en boîtier plastique (type valise) ou coffret métallique.

**MODIFICATION DU PARAGRAPHE  
2 - DESCRIPTION**

Relatif au dispositif de commande remplacé par :

Un dispositif de commande constitué d'un clavier à :

- 4 touches pour le modèle IDS1
- 20 touches pour le modèle IDS2
- de 3 à 5 touches pour le modèle IDS1C
- 28 touches pour le modèle IDS3.

**ADJONCTION DE PARAGRAPHES SUIVANTS****2.2.3. Modèle IDS1C**

Ce modèle comporte en face avant :

- 1 afficheur LCD de 6 chiffres de 17,8 mm de haut

- 3 voyants LED signalant :

- ZERO fonctionnement identique au modèle d'origine
- NET fonctionnement identique au modèle d'origine
- STAB voyant de stabilité.

avec en plus :

a) Pour le modèle IDS1C à 5 touches :

- 5 touches de fonction



fonctionnement identique au modèle d'origine.



fonctionnement identique au modèle d'origine.



permet de commuter de mode pesage en mode comptage et réciproquement en cycle de saisie permet de multiplier la valeur saisie par 10



permet en cycle de saisie d'augmenter la valeur de la donnée de une unité



permet de sélectionner, par appuis successifs le mode échantillonnage ou la saisie du seuil haut ou bas (définition de la fourchette de comparaison)

en saisie, permet de valider la donnée.

- 2 voyants supplémentaires

PCS affichage d'un nombre de pièces

kg affichage d'un poids BRUT ou NET

- en option, 3 voyants supplémentaires servant à la fonction de comparaison

+ valeur de poids supérieur à la fourchette de comparaison

BON valeur de poids comprise dans la fourchette de comparaison

- valeur de poids inférieur à la fourchette de comparaison.

b) Pour le modèle IDS1C à 3 touches

- 3 touches de fonction

 identique au modèle d'origine

 identique au modèle d'origine

 identique au modèle d'origine.

- 1 voyant optionnel (reflétant l'état d'un inclinomètre) permet de signaler la validité d'une pesée. ce voyant est accompagné de la mention :  
"VOYANT ECLAIRE - PESAGE AUTORISE"

#### 2.2.4. Modèle IDS3

Ce modèle comporte en face avant les mêmes éléments que le modèle IDS1C, avec en plus :

- un clavier de 28 touches dont le fonctionnement est le suivant :

 à  identique au modèle origine IDS2

 identique au modèle origine IDS2

 identique au modèle origine IDS2

 identique au modèle origine IDS2

 identique au modèle origine IDS2

 identique au modèle origine IDS2

 identique au modèle origine IDS2

 identique au modèle origine IDS2

*Lot : ensemble de pesées dont les résultats sont imprimés sur un ticket unique, se rapportant au libellé de l'en-tête du ticket et comprenant un cumul de pesées en fin de ticket.*



saisie de la référence n° 1



saisie de la référence n° 2



impression de l'en-tête d'un lot\*



passage du mode pesage au mode comptage



saisie du nombre d'échantillons



saisie du poids des échantillons



échantillonnage, calcul du poids d'un échantillon



appel d'une tare mémorisée par son code (fichier tare)



annulation d'une tare enclenchée



impression du total de fin de lot et fin de lot



associé à un code :

2110 permet l'effacement des totalisations (remise à zéro)

0112 transfert des pesées à un calculeur

1 modification date et heure

3 saisie du seuil minimum de pesée

4 initialisation du numéro de lot

5 initialisation du numéro de ticket

6 impression du fichier n° 1

8 impression du fichier n° 2

9 impression du fichier tare.

Il possède en plus de la version IDS d'origine

- un dispositif imprimeur identique à celui du dispositif mesureur TYPE X8 de la société S.I. PESAGE PROMOTION

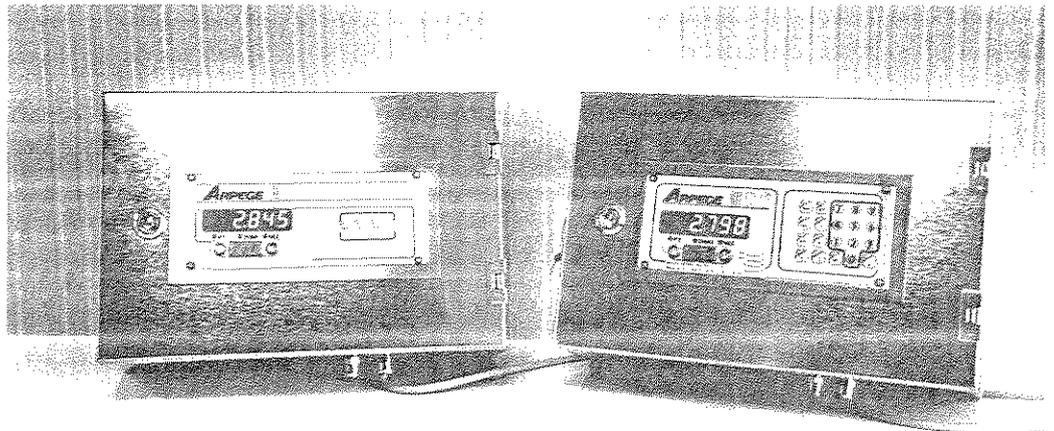
- un afficheur de 2 lignes de 16 caractères LCD permettant le dialogue avec l'utilisateur et l'affichage de la tare sélectionnée.



■ N° 5683-1

DISPOSITIFS MESUREURS DE CHARGE ARPEGE IDS1 ET IDS2

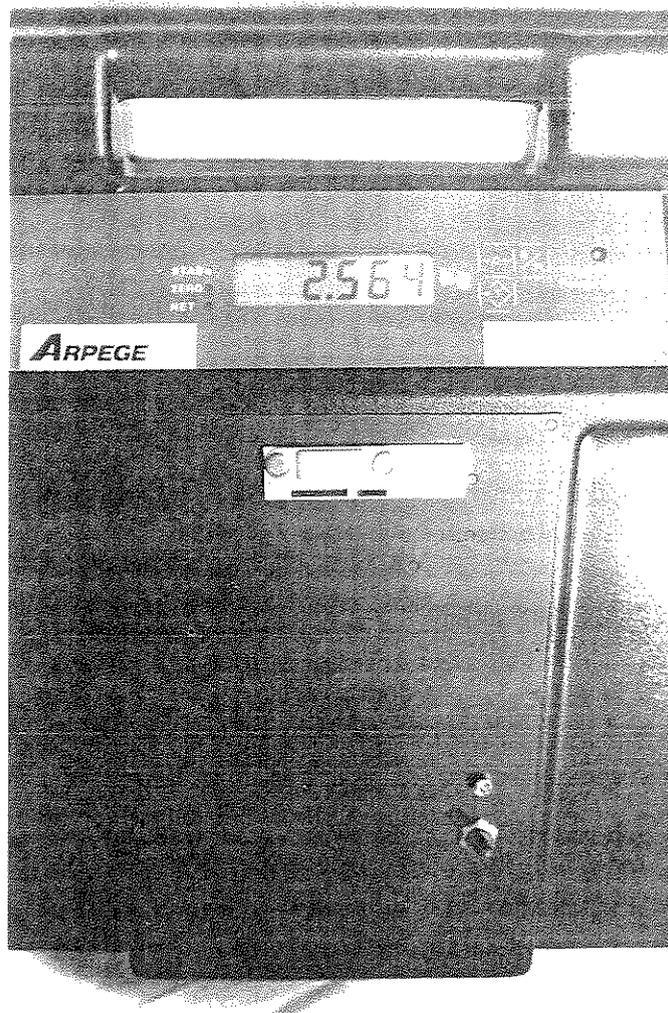
Version : coffret en acier inoxydable



■ N° 5683-2

DISPOSITIFS MESUREURS DE CHARGE ARPEGE IDS1 ET IDS2

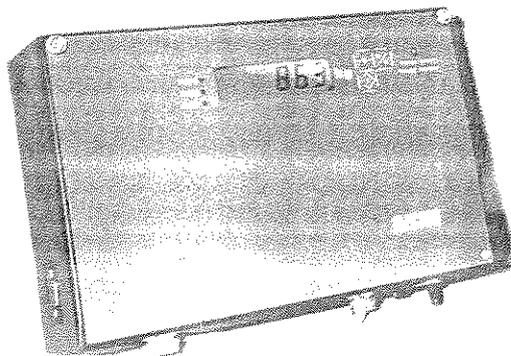
Version : coffret plastique en forme de valise



■ N° 5683-3

DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE ARPEGE IDS1C

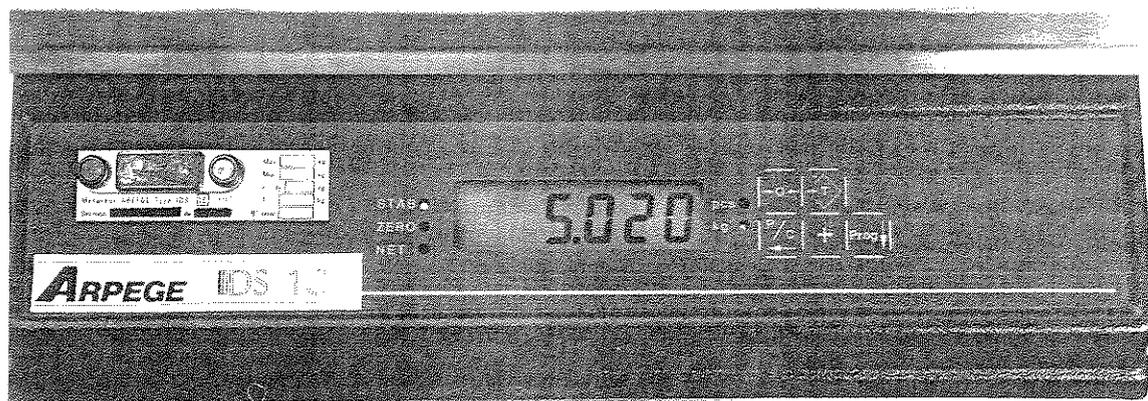
Version : coffret métallique



■ N° 5683-4

DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE ARPEGE IDS1C

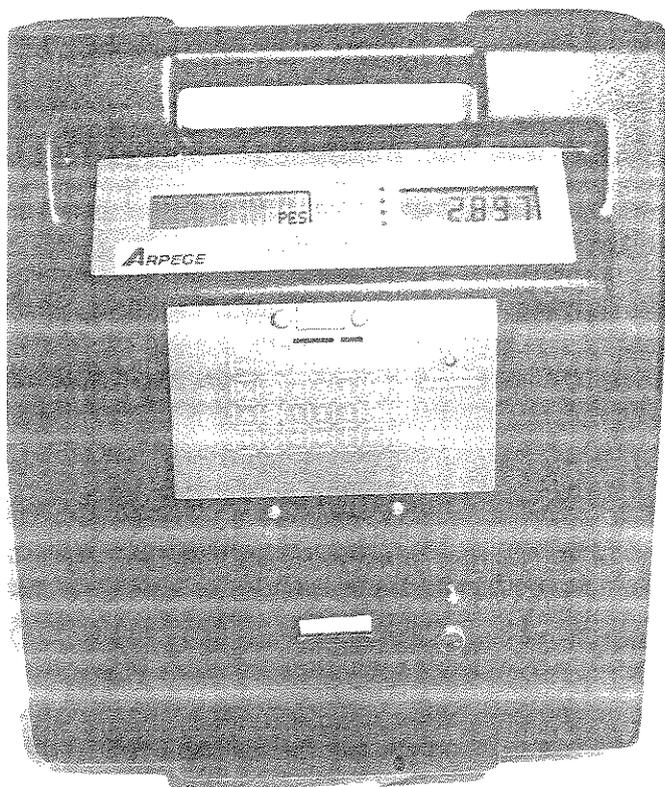
Version : coffret plastique - 5 touches



■ N° 5683-5

DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE ARPEGE IDS3

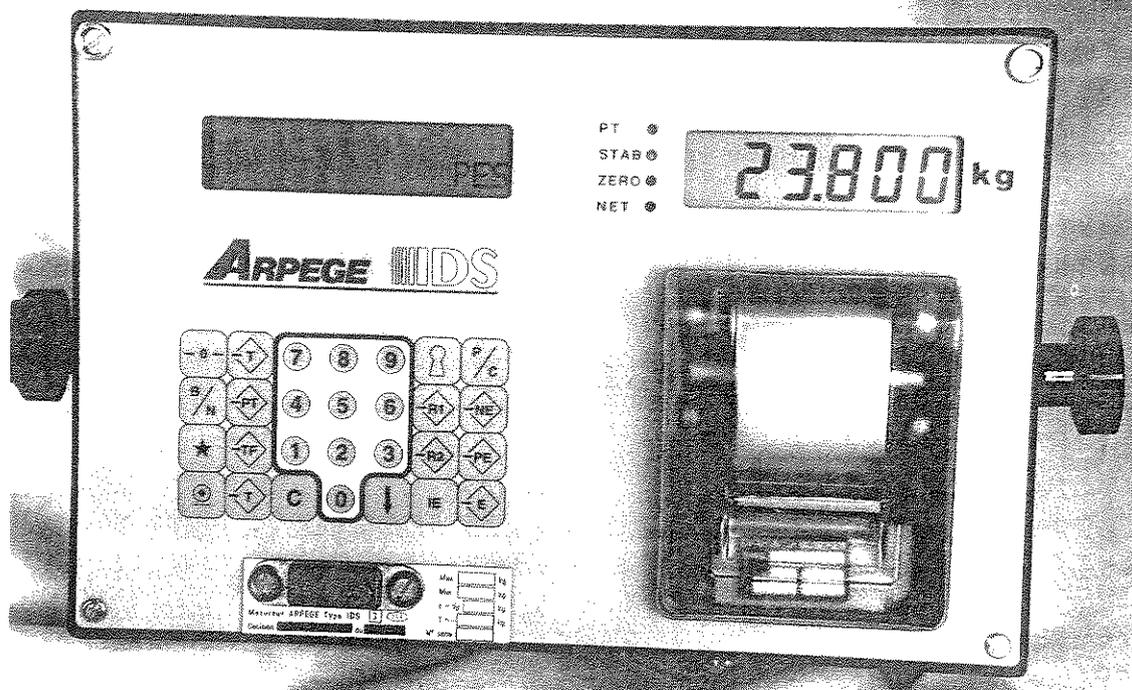
Version : coffret plastique en forme de valise



■ N° 5683-6

DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE ARPEGE IDS3

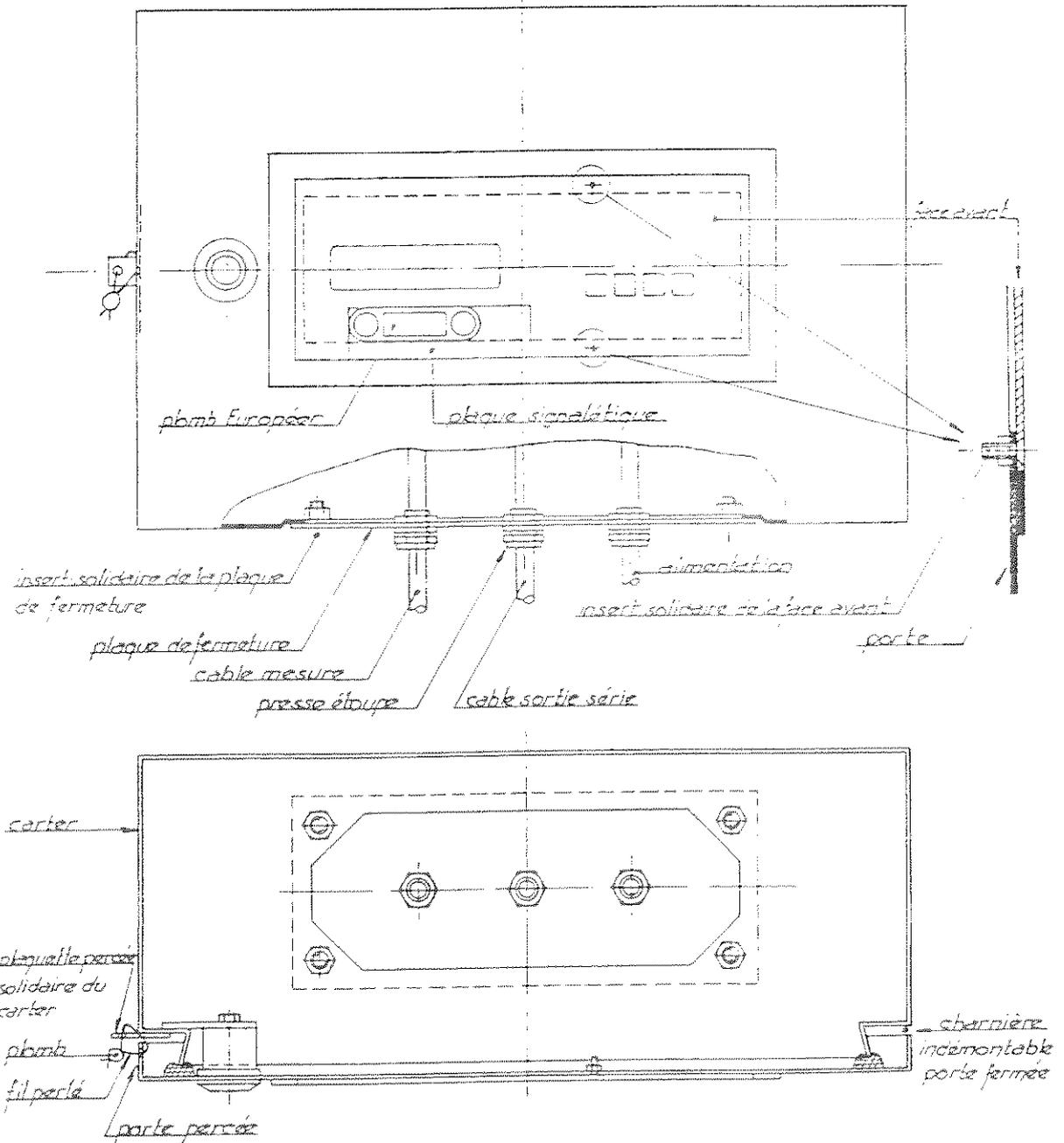
Version : coffret métallique - 28 touches



■ N° 5683-7

DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE ARPEGE IDS

Plan de scellement

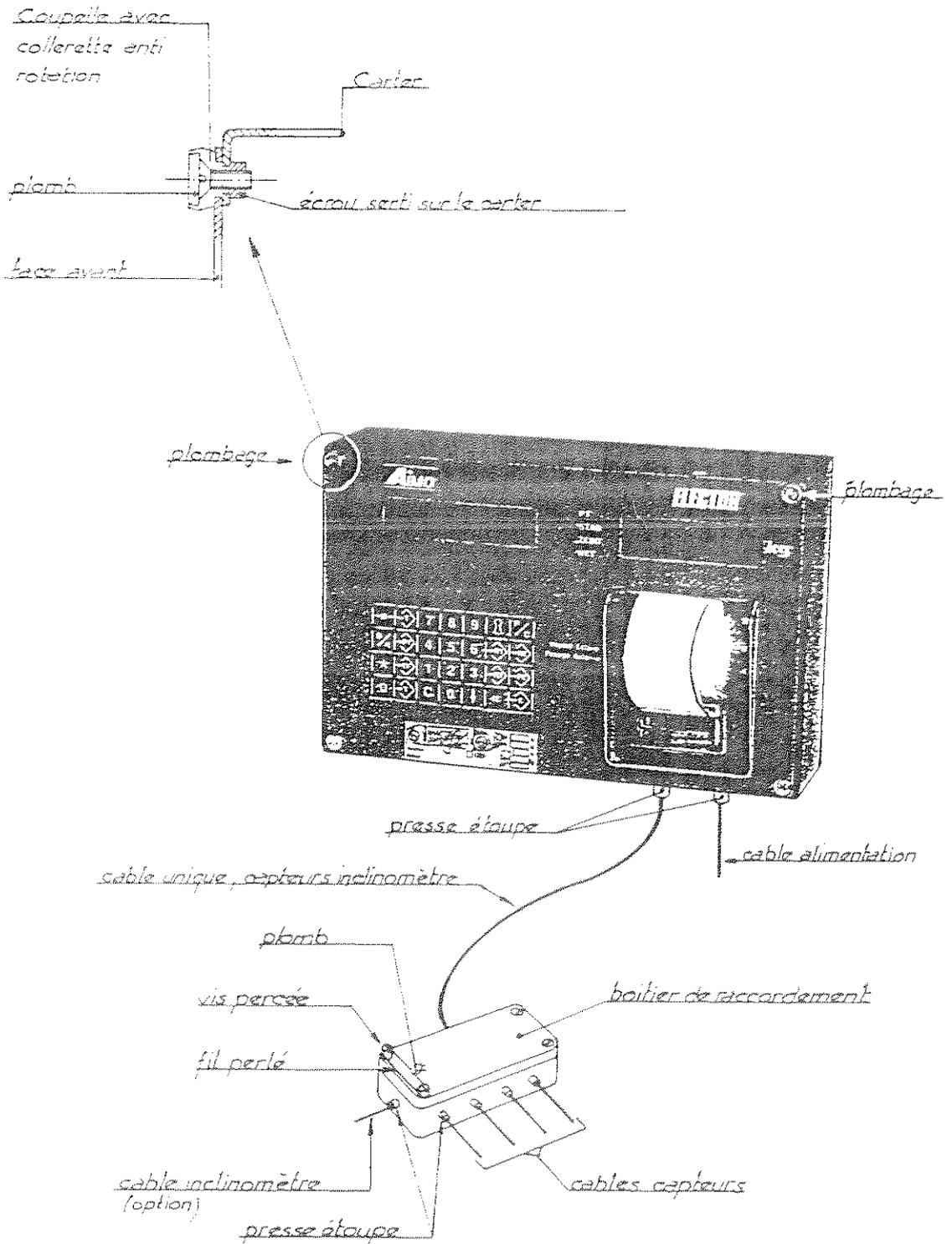




■ N° 5683-8

DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE ARPEGE IDS3

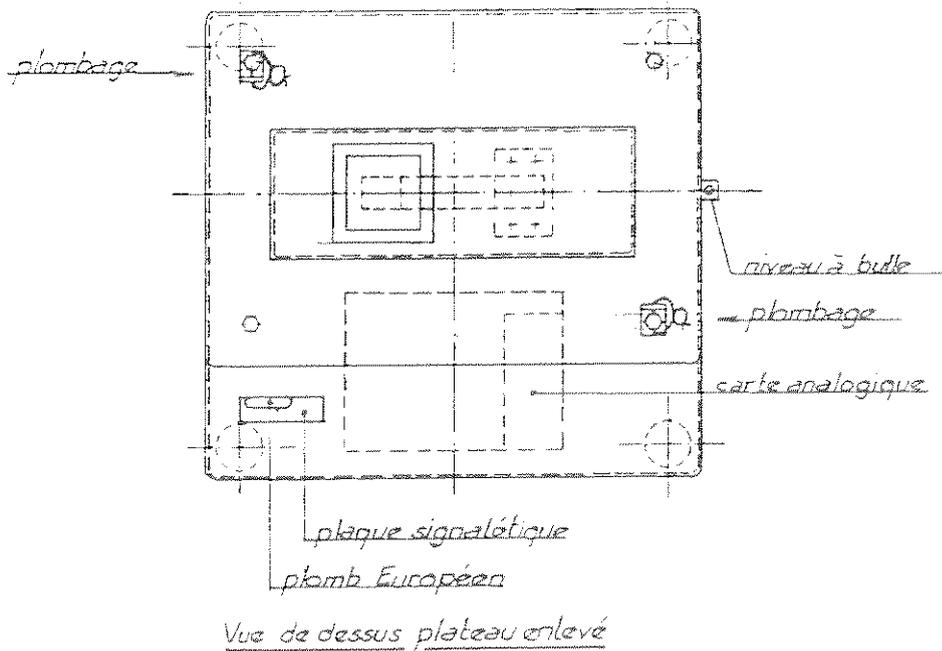
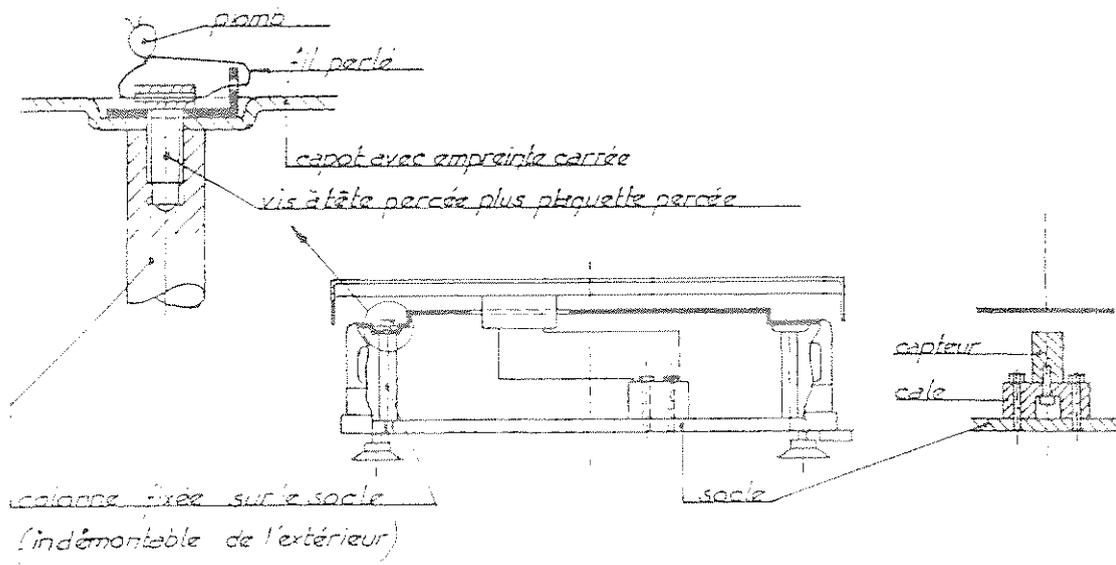
Plan de scellement



■ N° 5683-9

DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE ARPEGE IDS1C

Plan de scellement





■ N° 5683-10

DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE ARPEGE IDS E VALISE

Plan de scellement

